

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2012**

Décision n° **B-2012-3628**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition de 32 lots dont 16 appartements et 16 caves dans la copropriété Terrailon, situés
rues Hélène Boucher, Marcel Bramet et Guynemer et appartenant à la société Alliade habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de
l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 29 octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Sécheresse, Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 5 novembre 2012**Décision n° B-2012-3628**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition de 32 lots dont 16 appartements et 16 caves dans la copropriété Terraillon, situés rues Hélène Boucher, Marcel Bramet et Guynemer et appartenant à la société Alliade habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir :

- dans le bâtiment A de la copropriété Terraillon :

. un appartement de type T5, situé au 15, rue Guynemer, au rez-de-chaussée, d'une superficie de 81,61 mètres carrés, formant le lot n° 3 avec les 414/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 3 au plan des caves, formant le lot n° 187 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. un appartement de type T5, situé au 13, rue Guynemer, au 5° étage, d'une superficie de 81,61 mètres carrés, formant le lot n° 31 avec les 425/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 16 au plan des caves, formant le lot n° 215 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. un appartement de type T5, situé au 9, rue Guynemer, au rez-de-chaussée, d'une superficie de 81,68 mètres carrés, formant le lot n° 39 avec les 425/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 3 au plan des caves, formant le lot n° 223 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. un appartement de type T5, situé au 9, rue Guynemer, au 1er étage, d'une superficie de 81,67 mètres carrés, formant le lot n° 40 avec les 425/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 4 au plan des caves, formant le lot n° 224 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. un appartement de type T4, situé au 11, rue Guynemer, au 4° étage, d'une superficie de 65,09 mètres carrés, formant le lot n° 172 avec les 333/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 15 au plan des caves, formant le lot n° 356 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot ;

- dans le bâtiment B de la copropriété Terraillon :

. un appartement de type T5, situé au 20, rue Hélène Boucher, au rez-de-chaussée, d'une superficie de 81,66 mètres carrés, formant le lot n° 371 avec les 414/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 3 au plan des caves, formant le lot n° 521 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. un appartement de type T4, situé au 8, rue Hélène Boucher, au 1er étage, d'une superficie de 62,42 mètres carrés, formant le lot n° 492 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 4 au plan des caves, formant le lot n° 642 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. un appartement de type T4, situé au 8, rue Hélène Boucher, au 1er étage, d'une superficie de 62,48 mètres carrés, formant le lot n° 498 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 10 au plan des caves, formant le lot n° 648 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. un appartement de type T2, situé au 12, rue Hélène Boucher, au rez-de-chaussée, d'une superficie de 43,28 mètres carrés, formant le lot n° 509 avec les 226/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 11 au plan des caves, formant le lot n° 659 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. un appartement de type T4, situé au 12, rue Hélène Boucher, au 2° étage, d'une superficie de 66,13 mètres carrés, formant le lot n° 514 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 16 au plan des caves, formant le lot n° 664 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot ;

- dans le bâtiment C de la copropriété Terraillon :

. un appartement de type T4, situé au 38, rue Marcel Bramet, au 2° étage, d'une superficie de 65,89 mètres carrés, formant le lot n° 689 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 6 au plan des caves, formant le lot n° 789 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. un appartement de type T4, situé au 32, rue Marcel Bramet, au 4° étage, d'une superficie de 66,18 mètres carrés, formant le lot n° 728 avec les 333/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 15 au plan des caves, formant le lot n° 828 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. un appartement de type T3, situé au 28, rue Hélène Boucher, au rez-de-chaussée, d'une superficie de 51,31 mètres carrés, formant le lot n° 730 avec les 261/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 2 au plan des caves, formant le lot n° 830 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. un appartement de type T4, situé au 22, rue Hélène Boucher, au 2° étage, d'une superficie de 66,13 mètres carrés, formant le lot n° 763 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 5 au plan des caves, formant le lot n° 863 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. un appartement de type T4, situé au 22, rue Hélène Boucher, au 2° étage, d'une superficie de 66,13 mètres carrés, formant le lot n° 765 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 7 au plan des caves, formant le lot n° 865 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. un appartement de type T4, situé au 22, rue Hélène Boucher, au 3° étage, d'une superficie de 66,13 mètres carrés, formant le lot n° 766 avec les 323/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

. une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 8 au plan des caves, formant le lot n° 866 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout appartenant à la société anonyme d'habitation à loyer modéré Alliade habitat.

Aux termes du compromis, Alliade habitat cédera les biens en cause à la Communauté urbaine, libres de toute location ou occupation, au prix de 768 052,10 € dont 581 120,10 € pour la valeur estimée des logements et des caves et 186 932 € de frais estimés de portage, conforme à l'avis de France domaine.

Les frais de portage sont liés au surcoût de la vacance des logements. En effet, du fait de plusieurs facteurs (phasage de l'opération, manque d'attractivité des logements proposés, etc.), le coût de portage est bien plus élevé que les prévisions, ce qui a nécessité la rédaction d'un avenant en 2010 pour intégrer les surcoûts, estimés alors à plus de 800 000 €. A ce jour, un reliquat de portage de 186 932 € doit encore être versé par la Communauté urbaine.

L'acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base du taux maximal autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 26 janvier 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 768 052,10 € dont 581 120,10 € pour la valeur des logements et des caves et 186 932 € de reliquat des frais de portage, de 32 lots dont 16 appartements et 16 caves dans la copropriété Terrailon, située rues Hélène Boucher, Marcel Bramet et Guynemer à Bron et appartenant à la société Alliade habitat, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° OP17O0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 198 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2132 - fonction 824, pour un montant de 768 052,10 € correspondant au prix de l'acquisition et de 9 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2012.